



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-443

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction du programme numérique urbain	N° 2016-443

**Assistance à maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information pour la construction et le déploiement du programme du système d'information des services publics d'eau et d'assainissement - Marché UGAP
- Décision - Autorisation de signature**

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Système d'information (SI) constitue un actif stratégique dont la maîtrise par l'autorité organisatrice est nécessaire pour piloter les services et décliner les objectifs stratégiques de la politique de l'eau. Par ailleurs, le système d'information des services publics de l'eau est un élément constitutif du système d'information métropolitain et doit, à ce titre, s'inscrire dans la stratégie digitale métropolitaine.

Dans ce contexte, une démarche visant à établir un schéma directeur stratégique et opérationnel de ce système d'information a été conduite par les services métropolitains entre septembre 2015 et février 2016. Ce schéma couvre la période 2016-2022 qui inclut les prochaines échéances des contrats actuels des services d'assainissement et d'eau potable.

Les objectifs stratégiques auxquels ce schéma directeur permet de répondre sont les suivants :

- réaffirmer l'objectif stratégique de renforcement du rôle de l'autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement via la maîtrise des composants structurants du SI,
- favoriser l'ouverture à la concurrence lors du renouvellement des Délégations de service public (DSP) en permettant, à travers cette maîtrise du SI, de fournir aux candidats une vision plus complète du service à rendre,
- articuler les évolutions du SI des services de l'eau avec le schéma directeur numérique métropolitain «ambition digitale 2020» et avec les projets de sécurisation et d'hébergement des SI des services publics de proximité.

Par ailleurs, la démarche de construction de ce schéma directeur a été menée dans le cadre suivant :

- rencontrer d'autres autorités organisatrices de services d'eau et d'assainissement (Syndicat des eaux d'Île de France et Grand Lyon) afin de bénéficier de retour d'expériences sur les stratégies et modèles de construction de SI envisageables,
- conduire et faire émerger les projets SI eau et assainissement incontournables, en prenant en compte les ressources humaines mobilisables en interne et à un niveau de risque maîtrisé.

Sur ces bases, le schéma directeur a permis de définir un programme de transformation du SI constitué d'un portefeuille d'une douzaine d'études (pouvant ou non, en fonction de leur résultat, déboucher sur un projet) et d'une vingtaine de projets.

Ces études et projets couvrent quatre grands périmètres : les référentiels de description du patrimoine des services, les activités d'exploitation des services, les échanges de données entre délégant et délégataire et l'hébergement des SI des services publics de proximité.

Dans le premier périmètre, se trouvent les applications informatiques permettant de décrire et de localiser sur le territoire le patrimoine des ouvrages et équipements des services. Dans ce bloc, sont situées également les applications permettant de connaître les abonnés et usagers des services.

La maîtrise de ce périmètre est un enjeu majeur pour Bordeaux Métropole car c'est ce socle qui permet d'une part à la Métropole d'assurer ses missions d'autorité organisatrice de contrôle du service et ses missions de réalisation des ouvrages des services dans un contexte de gestion déléguée des services à des opérateurs privés. C'est également la maîtrise de ce socle qui permet de porter à connaissance des candidats aux futurs contrats de délégation de service public le patrimoine à exploiter.

Le deuxième périmètre est constitué des outils permettant l'exploitation au quotidien des services pour les missions propres de Bordeaux Métropole et également pour les missions partagées entre délégant et délégataire. Dans ce cadre, les applications informatiques couvrant les activités métier des délégataires sont exclues et maintenues dans le champ de la délégation afin de ne pas interférer dans le modèle opérationnel des délégataires. Dans ce bloc, se situent les outils de conduite du système de Bordeaux Métropole (RAMSES : Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) et (AUSONE : Automatisation des unités de surveillance et d'optimisation des nappes et de l'eau) permettant à Bordeaux Métropole d'assurer ses compétences de Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), de Défense extérieure contre l'incendie (DECI), de Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et également de police spéciale de l'assainissement.

On retrouve dans le troisième périmètre, les outils informatiques utilisés pour l'échange de données entre délégant et délégataire à la fois pour le suivi des demandes opérationnelles faites au délégataire et pour le suivi des indicateurs de pilotage des contrats de délégation. On parle ici d'outils partagés de travail collaboratifs et d'entrepôt de données et de systèmes de pilotage décisionnel.

Le quatrième périmètre, enfin, couvre un spectre plus numérique que métier. Il s'agit, à un niveau métropolitain et pas seulement à celui des services de l'eau, de réaliser des audits de sécurité des systèmes d'information des services publics de proximité (eau, assainissement, transports, circulation,...) de la Métropole et de mettre en œuvre les mesures informatiques nécessaires à rationaliser leur hébergement et à la sécurisation de leur fonctionnement.

Ces études et projets ont été projetés sur un calendrier prévisionnel de mise en œuvre qui a mis en évidence des points de tension importants notamment sur les années 2016-2018 en termes de ressources internes disponibles pour conduire les études/projets.

Pour assurer le succès du déploiement du programme de transformation du SI eau et assainissement, il est nécessaire de se faire accompagner par des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage SI sur des missions de gestion de portefeuille d'études et de projets et également sur des missions d'expertise technique ou fonctionnelle sur certains projets du portefeuille.

L'assistance à la gestion de portefeuille de projets comprend des prestations d'assistance à la structuration des plans projets : définition des chantiers et tâches, planification, suivi de l'avancement, des délais, des coûts et des risques. Cette prestation inclut également un volet conduite du changement auprès des utilisateurs du système d'information.

Le volet expertise vise à accompagner l'équipe projet Bordeaux Métropole lors de l'analyse des processus à informatiser, lors de l'expression des besoins en système d'information et également lors de l'intégration des applications informatiques dans le SI métropolitain. Ce volet prévoit aussi une assistance à la rédaction des clauses système d'information à inclure dans les prochains contrats de délégation.

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) propose des prestations intellectuelles relatives aux systèmes d'information. Le lot 3 du marché de prestations UGAP intitulé « maîtrise d'ouvrage déléguée d'applications » répond à nos besoins au travers des différentes unités d'œuvre qu'il propose.

Le recours aux prestations du marché UGAP préférentiellement au passage d'un marché formalisé par Bordeaux Métropole permet de réduire le temps de passation du contrat et de démarrer les prestations au 3^{ème}

trimestre 2016, ce qui est en adéquation avec la planification retenue pour les premiers projets du programme. Par ailleurs, la convention-cadre, signée le 24 mai 2016 avec l'UGAP, permettra à Bordeaux Métropole de bénéficier de tarifs préférentiels. Le montant de la prestation est établi à 1 161 171 € HT.

Il apparaît, au regard de ces éléments, opportun de recourir à l'UGAP pour acquérir les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information nécessaires et pour cela, d'autoriser Monsieur le président à signer le marché correspondant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- les conditions pour contractualiser avec l'UGAP sont réunies,
- le montant du devis de l'UGAP est de 1 161 171 € HT.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec l'UGAP un marché de conseil en systèmes d'information pour la construction et le déploiement du programme SI des services publics d'eau et d'assainissement.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget annexe assainissement 21, au chapitre 20, compte 2031 frais d'études pour un montant de 1 161 171 € HT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2016	Madame Anne-Lise JACQUET